

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	2023-2024/2
Titre	CESS Technique de Qualification Animateur/Animatrice
Matière	Sciences appliquées à l'éducation physique

I. Informations générales

Ces consignes annulent toutes les précédentes et ne sont valables que pour le 2^{ème} cycle 2023-2024.

••• Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Sciences appliquées à l'éducation physique

••• Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'enseignement secondaire supérieur de l'enseignement Technique de Qualification, CESS TQ, option Animateur/Animatrice

Grille horaire de l'option

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION		
SECTEUR	8	SERVICES AUX PERSONNES		
GROUPE	84	EDUCATION PHYSIQUE		
OPTION 8405 ANIMATEUR / ANIMATRICE				
	Code	5TQ	6TQ	ACCROCHE
EDUCATION PHYSIQUE	4000	4	4	CG Education physique DS
ANIMATION	0068	3	3	CG Education plastique DS
SCIENCES	6101	2	2	CG Biologie DS – CG Chimie DS
SCIENCES APPLIQUEES A L'EDUCATION PHYSIQUE	2640	2	2	CG Education physique DS
PSYCHOLOGIE APPLIQUEE	2576	1	1	CT Psychologie DS
DEONTOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES	1264	1	1	CG Education physique DS
EDUCATION PHYSIQUE (METHODOLOGIE)	1418	2	2	CG Education physique DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT MUSICALES	4093	1	2	CG Education musicale DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT PLASTIQUES	4095	2	1	CG Education plastique DS
TOTAL		18	18	

••• Programme

Le numéro du programme : programme 176/2003/248B (p.9 à p.14)

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/176-2003-248B.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

II. Organisation de l'examen

••• Modalités de passation

Examen oral

••• Matériel

Matériel autorisé : matériel de base d'écriture

••• Consignes

L'examen oral consistera en :

- des questions de connaissances en rapport avec le programme de la FWB (n°176/2003/248B).
- des mises en situation qui feront intervenir les différentes notions à connaître.

III. Évaluation

••• Pondération

L'examen oral sera évalué sur 20.

••• Dispense

Si la moyenne de l'examen oral est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de la matière Sciences appliquées à l'éducation physique.

Si la moyenne de l'examen oral est inférieure à 50% il n'y a pas de dispense.